



BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUM TTC 1000% IMMOBILIER

Conformément à l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant les articles 2 et 4 de l'arrêté du 10 janvier 2017.
A la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le type du mandat.
Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion de la vente définitive.

Prix de vente en euros honoraires TTC inclus forfait de 1200€ TTC Mandat simple	Commission TTC maximum en % + un Minimum d'honoraires : 2400€ TTC
Jusqu'à 50 000€	9,9 %
De 50 000€ à 100 000€	8,9 %
De 100 001€ à 200 000€	7,9 %
De 200 001€ à 300 000€	7,4 %
De 300 001€ à 400 000€	6,9 %
De 400 001€ à 500 000€	6,4 %
De 500 001€ à 600 000€	5,9 %
De 600 001€ à 700 000€	5,4 %
Au-delà de 700 001€	4,9 %

Pour un mandat « exclusif » et « semi-exclusif », **toutes les commissions** maximums d'un mandat simple (% , forfait et minimum d'honoraires) **sont minorées de 20%** environ.

Tous les diagnostics immobiliers obligatoires, hors audit énergétique, **sont offerts ou remboursés** pour un **mandat exclusif** (sont donc exclus les mandats simples et semi-exclusifs).

Ceci sera fait au compromis de vente par une réduction de nos honoraires afin d'augmenter dans la même proportion le prix net vendeur.

Prix de vente en euros honoraires TTC inclus forfait de 960€ TTC Mandat « exclusif » ou « semi-exclusif »	Commission TTC maximum en % + un Minimum d'honoraires : 1900€ TTC
Jusqu'à 50 000€	7,9 %
De 50 000€ à 100 000€	7,1 %
De 100 001€ à 200 000€	6,3 %
De 200 001€ à 300 000€	5,9 %
De 300 001€ à 400 000€	5,5 %
De 400 001€ à 500 000€	5,1 %
De 500 001€ à 600 000€	4,7 %
De 600 001€ à 700 000€	4,3 %
Au-delà de 700 001€	3,9 %

Tous nos avis de valeur sont gratuits (vente succession, divorce etc..).